



La représentation du personnel

Sommaire

1 - Introduction

2 – Au niveau local (PROMEOM)

3 – Au niveau national

1- INTRODUCTION

➡ Focus sur le secteur privée

➡ Présentation succincte et non exhaustive

➡ Domaine législatif très vaste; Succession de lois

- Accords de grenelle en mai 1968: création des sections syndicales dans l'entreprise et négociation de branche etc.
- Lois Auroux (1982): droit d'expression directe et collective des salariés sur leur condition de travail, création du CHSCT etc.
- Lois du 20 Aout 2008; 23 juin 2013; 17 aout 2015; 8 Aout 2016
- Ordonnance Macron (22/09/2017): création du CSE (fusion du CE, DP et CHSCT)

2- AU NIVEAU LOCAL

➔ PROMEOM

La représentation du personnel se décline en deux voies:

- **Comité social et économique (CSE)** (depuis ordonnance Macron)
- **Délégués syndicaux**

AU NIVEAU LOCAL- PROMEOM

➔ Le Comité Social & Economique(CSE)

- ✓ Instance de représentation du personnel dans l'entreprise.
- ✓ Dans les entreprises de plus de 11 salariés.
- ✓ Composé de l'employeur et d'une délégation d'élus du personnel
- ✓ Membres élus (Titulaires & Suppléants) par les salariés de l'entreprise pour une durée maximale de 4 ans. *(nombre de mandats successifs limité à 3)*
- ✓ Compétences, composition & fonctionnement varient selon la taille de l'entreprise. *(de 11 à 49 salariés, ou de 50 à 299 salariés, 300 et +)*
- ✓ Nombre de membres fixé en fonction de l'effectif de l'entreprise *(500 à 599 = 13 titulaires et 13 suppléants)*
- ✓ Le PAP *(protocole d'accord préélectoral)* à prévu 3 sièges de titulaires supplémentaires *(soit donc 16 sièges titulaires et 16 sièges suppléants)*

AU NIVEAU LOCAL- PROMEOM

Les missions du CSE sont multiples:

- ❑ Réclamations individuelles et collectives concernant les salaires, application du code du travail ou autres disposition légales (conventions, accords)
- ❑ Assurer l'expression collectives des salariées permettant la prise en compte de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle
- ❑ Analyser les risques professionnels
- ❑ Gestion des activités socio culturelles

Pour assurer ces multiples tâches les membres du CSE titulaires ont des **heures de délégation** dépendantes du nombre de salariés dans l'entreprise. *(24h/mois dans les entreprises de 500 à 599 salariés.)*

A ce temps dédié, s'ajoute les Réunions (ordinaires et extraordinaires) et autres groupes de travail avec la direction.

AU NIVEAU LOCAL- PROMEOM

➔ Délégué syndical

- ✓ Représentant du personnel désigné par un syndicat représentatif dans l'entreprise.
- ✓ Négocie des accords collectifs.
- ✓ Représente son syndicat auprès de l'employeur pour lui formuler des propositions, des revendications ou des réclamations; assure la défense des salariés
- ✓ Assure le lien entre les salariés et son Organisation Syndicale (OS)
- ✓ Pour accomplir sa mission, le délégué syndical bénéficie de moyens dont des heures syndicales *(24h/mois dans les entreprises de 500 à 1999 salariés)*
- ✓ Il peut cumuler différents mandats.
- ✓ La Convention collective des SPSTI *(IDCC 897)* permet d'avoir un deuxième Délégué Syndical *(dans les entreprises de plus de 500 salariés)*

3- AU NIVEAU NATIONAL

➡ BRANCHE des SSTI

➡ PRESANSE

AU NIVEAU NATIONAL – Branche Pro

- **Branche professionnelle** = entreprises d'un même secteur d'activité & relevant d'un accord ou d'une convention collective.
 - ↳ Négociations:
 - Salaires minimas, classifications., etc.
 - Thèmes sur lesquels les conventions et accords d'entreprise ne peuvent être moins favorables (ne peuvent prévaloir) que les conventions et accords conclus au niveau de la branche.

NB: Les accords de branches s'appliquent aux entreprises adhérentes aux organisations d'employeurs signataires et s'appliquent à l'ensemble des entreprises relevant du champ d'application de la convention collective une fois étendue par arrêté du ministre chargé du travail.

AU NIVEAU NATIONAL – PRESANSE

➤ Association regroupant la plus grande majorité des services de santé au travail
Cette représentativité lui donne le pouvoir de mettre en place des négociations de branche

➤ Négociations entre les partenaires sociaux

A la table des négociations: membres des OS représentatives dans leur branche
(*patronales et salariées*)

- CPPNI: **Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation**
- CPNE-FP: **Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle**

➤ **Concrètement**

- Les OS désignent un certains nombres de personnes parmi leur membres (selon un accord définis au sein de la branche) qui siégeront à la table des négociations.
- Ces membres siégeant ne sont que la voix de leur OS, ils ne prennent pas de décisions. Ils donnent leur avis et l'OS décide de la signature ou non, leur donnant alors délégation de signature.

Point sur la Représentativité Syndicale Nationale

Aujourd'hui, 5 organisations syndicales représentatives en France

- ❖ CFDT
- ❖ CGT
- ❖ FO
- ❖ CFE-CGC
- ❖ CFTC

Au niveau de notre branche professionnelle (service de santé au travail, IDCC 897 – convention collective des service de santé au travail), 5 organisations syndicales sont représentatives (*liste par ordre de représentativité*) : CFDT, CFE-CGC, FO, CGT, SNPST

Cette représentativité syndicale découle directement, des résultats :

- des élections au CSE de chaque entreprises de 11 salariés ou +
- de l'élection syndicale TPE, organisée auprès des salariés des entreprises de moins de 11 salariés et des employés à domicile
- des élections aux chambres départementales d'agriculture, pour les salariés de la production agricole

Bibliographie

- o https://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1688857/comite-d-entreprise-role-et-fonctionnement
- o <https://www.editions-legislatives.fr/ordonnance-macron>
- o https://fr.wikipedia.org/wiki/Lois_Auroux#:~:text=Les%20lois%20Auroux%20sont%20un,premier%20mandat%20de%20Fran%C3%A7ois%20Mitterrand.
- o https://fr.wikipedia.org/wiki/Section_syndicale_d%27entreprise
- o https://fr.wikipedia.org/wiki/Accords_de_Grenelle#:~:text=Les%20C2%AB%20accords%20C2%BB%20de%20Grenelle%20sont,et%20ceux%20des%20organisations%20patronales.
- o <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34474>
- o [https://www.vie-publique.fr/loi/20739-travail-dialogue-social-prime-dactivite-compte-personnel-dactivite#:~:text=La%20loi%20a%20C3%A9t%C3%A9%20promulgu%C3%A9e%20le%2017%20ao%C3%BBt%202015.&text=La%20loi%20permet%20aux%20entreprises,unique%20du%20personnel%20\(DUP\).](https://www.vie-publique.fr/loi/20739-travail-dialogue-social-prime-dactivite-compte-personnel-dactivite#:~:text=La%20loi%20a%20C3%A9t%C3%A9%20promulgu%C3%A9e%20le%2017%20ao%C3%BBt%202015.&text=La%20loi%20permet%20aux%20entreprises,unique%20du%20personnel%20(DUP).)
- o <https://duer.rheveo.com/2021/07/19/duerp-la-consultation-du-cse-nest-pas-obligatoire/>
- o <https://www.journaledunet.fr/management/guide-du-management/1201173-irp-qui-sont-les-instances-representatives-du-personnel/>
- o <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N518>
- o https://www.legifrance.gouv.fr/conv_coll/id/KALICONT000005635223
- o <https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr/criteres-de-representativite-des-syndicats#:~:text=Pour%20C3%AAtre%20repr%C3%A9sentative%2C%20une%20organisation,d%C3%A9faut%20des%20d%C3%A9l%C3%A9gu%C3%A9s%20du%20personnel.>
- o https://www.toupie.org/Dictionnaire/Partenaires_sociaux.htm
- o <https://travail-emploi.gouv.fr/dialogue-social/la-representativite-syndicale-et-patronale/article/mesure-d-audience-de-la-representativite-syndicale-pour-le-cycle-2017-2020#>
- o <https://duer.rheveo.com/2021/07/19/duerp-la-consultation-du-cse-nest-pas-obligatoire>
- o « Institutions représentatives du personnel » Licence Santé Travail; - ISTNF - Véronique BACLE, octobre 2021